

Juin 2008

Table ronde du 3 juillet 2008 :

L'assurance maladie en danger !

Les déficits de l'assurance maladie sont le fondement des réformes successives de notre système de santé.

Depuis la réforme de 2004, des progrès importants sont constatés dans la réduction du déficit. Il serait préjudiciable de balayer cette réforme d'un trait de plume alors même que nous commençons aujourd'hui à en engranger les bénéfices. Du moins, un bilan complet nous paraît indispensable.

Nous ne pouvons accepter de pointer les insuffisances de la loi de 2004 pour justifier le lancement d'autres projets, comme les ARS, qui ôtent à l'assurance maladie sa mission fondamentale de gestion du risque alors même que le bilan de cette réforme n'a pas été réalisé.

Le projet ARS se décline en deux volets : l'offre de soin et la gestion du risque.

En ce qui concerne l'offre de soin, la CFE-CGC soutient le rassemblement autour d'un pôle régional de l'ensemble des acteurs de l'organisation de l'offre de soins, afin de permettre une meilleure coordination de l'offre sur notre territoire ainsi que l'accès à des soins de qualité pour tous et au meilleur coût.

En ce qui concerne la gestion du risque, la CFE-CGC défend les valeurs fondatrices de la sécurité sociale à savoir la solidarité, l'égalité, l'universalité : « chacun cotise en fonction de ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins ».

Le projet tel qu'il se dessine aujourd'hui intégrerait le niveau régional de l'assurance maladie au sein des ARS et laisserait la gouvernance aux mains de l'Etat et des régions. La CFE-CGC considère que le rôle des partenaires sociaux dans la gestion de l'assurance maladie est indispensable au maintien du pacte de 1945. Faute de quoi, nous courrons le risque d'une étatisation accrue de l'assurance maladie comme prélude à son désengagement progressif au profit des assureurs privés.

La CFE-CGC dénonce vigoureusement toutes les politiques visant à transférer le périmètre de la sécurité sociale vers les assureurs privés, complémentaires et mutualistes et à faire supporter le poids des réformes sur les seuls assurés sociaux.

D'autres solutions existent notamment en augmentant les ressources par le biais d'une révision de l'assiette de cotisation.